

## L'entretien de la végétation des rives

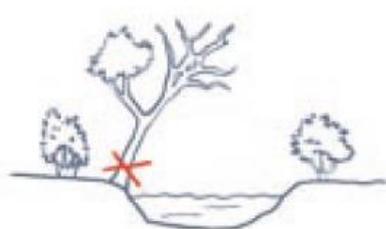
### A quoi sert la ripisylve ?

La ripisylve, formation boisée des bords de cours d'eau, possède plusieurs fonctions. Elle permet :

- De stabiliser les berges grâce à son système racinaire ;
- D'apporter un ombrage diffus au milieu aquatique ce qui permet d'abaisser la température de l'eau en période de chaleur ;
- De filtrer les éventuels polluants ;
- De créer des supports pour la biodiversité (vie aquatique, semi-aquatique, oiseaux, ...)
- De freiner les écoulements en période de crue et de réduire leur intensité ;
- De préserver les paysages ;
- De produire de la matière première pour le bois énergie.

### Zoom sur quelques travaux à réaliser pour l'entretien de la ripisylve

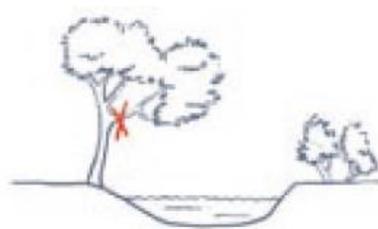
L'objectif n'est pas de débroussailler systématiquement les berges, mais bien de favoriser le développement d'une ripisylve naturelle par des actions sélectives.



- Arbres malades
- Arbres dépérissants / vieillissants



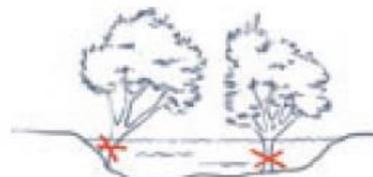
- Arbre trop incliné vers la rivière



- Branches cassées ou déséquilibrant l'arbre vers la rivière



- Éclaircissement du lit et des berges



- Arbres poussant au milieu de la rivière



- Élimination des gros arbres tombés en travers

Source de la mise en forme des schémas : OTC.fr

- Elagage des branches basses ;
- Recépage des arbres vieillissants ou malades ;
- Abattage des arbres morts : conserver les souches pour maintenir les berges et évacuer le bois pour être mis « hors crue » ;
- Débroussaillage ponctuel ;
- Plantations : choisir des essences adaptées (aulnes, frênes, saules, héliophytes ...), proscrire les essences telles que les peupliers, conifères, robiniers ... (toxicité des feuilles, racines superficielles...).

La coupe à blanc est à proscrire.



### Consignes générales

- L'utilisation de traitement chimique est interdite ;
- Favoriser la diversité des essences et des âges, pour une meilleure résistance aux maladies ;
- Alternier les zones d'ombre et de lumière ;
- Respecter les périodes d'intervention :

| Périodes d'interventions pour les travaux d'entretien |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mois  | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Elimination d'herbes aquatiques                       |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Désencombrement du lit                                |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Entretien des arbres riverains                        |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Plantation de nouveaux arbres                         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Période de protection des poissons                    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Période de nidification des oiseaux                   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

### Le saviez-vous ?

L'entretien incombe au riverain qui est propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau (art L215-14 du Code de l'Environnement) : « *le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.* »

Besoin de conseils concernant l'entretien de vos berges ? Contactez le Syndicat !

**Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire**  
 Mairie de La Membrolle-sur-Choisille  
 Place de l'Europe- CS 13 - 37390 La Membrolle-sur-Choisille  
 Téléphone : 02 47 41 21 28  
 Portable : Lisa BREN, chargée de coordination 06 70 89 07 33  
 Mail : [contact@anval.fr](mailto:contact@anval.fr)  
 Site internet : [www.anval.fr](http://www.anval.fr)

